

ÉTAT DES LIEUX 2018-2019 DES STRUCTURES RÉGIONALES POUR LE LIVRE SYNTHÈSE



Les structures régionales pour le livre (SRL) sont le lieu de concertation privilégié de l'État et des régions pour mettre en œuvre et ajuster leur politique du livre et de la lecture sur le territoire. Elles se positionnent comme une interface entre les acteurs du livre du territoire et les institutions en région.

Par essence interprofessionnelles, elles accompagnent et promeuvent aux plans régional, national voire international les auteurs, éditeurs, libraires, manifestations littéraires, bibliothèques et les publics, en agissant notamment pour le développement de la lecture. Via leurs commissions, journées professionnelles ou encore leurs instances, elles facilitent la coopération entre les professionnels et contribuent à la prospective pour le développement de leur activité. Elles contribuent au maintien d'une offre diversifiée de livres, à la vie littéraire, à l'édition de création en région, à la préservation et à la valorisation du patrimoine écrit et graphique.

La reconfiguration territoriale issue de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions a eu une incidence forte sur les modalités et les espaces d'intervention des structures régionales pour le livre. Ce nouvel état des lieux en mesure concrètement les évolutions. De 24 SRL avant la réforme territoriale, ce sont 15 SRL qui travaillent aujourd'hui au développement du livre et de la lecture, en concertation avec l'État et les Régions, dans 14 régions ou collectivités de France métropolitaine et d'outre-mer. 12 de ces structures sont membres de la Fill.

Sauf mention contraire, les données chiffrées sont celles de 2018. **Année de fusion des SRL dans cinq Régions, 2018 est une année de modifications substantielles qui rend complexe une comparaison simple avec les données publiées dans le dernier état des lieux qui portait sur des données de l'année 2013.** Elle représente toutefois une année témoin privilégiée pour appréhender avec finesse l'écosystème du livre dans les prochaines années.

Cet état des lieux a été réalisé à partir d'un questionnaire en ligne conçu par la Fill en partenariat avec le ministère de la Culture (DGMIC, Service du livre et de la lecture). Il a été adressé en juillet 2019 aux 15 structures régionales pour le livre et complété par des entretiens téléphoniques menés de septembre 2019 à janvier 2020. La Fill remercie l'ensemble des structures mobilisées pour cette étude.

Un paysage modifié par la réforme territoriale

Dans les sept nouvelles grandes Régions issues de la réforme territoriale :

➤ Cinq structures ont fusionné au sein d'une SRL unique :

Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (janvier 2018) : fusion du Centre régional du livre de Bourgogne, du Centre régional du livre de Franche-Comté et d'ACCOLAD (Agence Comtoise de Coopération pour la Lecture, l'Audiovisuel, et la Documentation)

AR2L Hauts-de-France (février 2018) : fusion du CRLL Nord-Pas-de-Calais et du CR2L Picardie

Normandie Livre & Lecture (janvier 2018) : fusion de l'Agence régionale du livre et de la lecture de Haute-Normandie (ARL) et du Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie (CRL)

ALCA Nouvelle-Aquitaine (avril 2018) : fusion d'ECLA Aquitaine, du Centre régional du livre en Limousin et du Centre du livre et de la lecture en Poitou-Charentes

Occitanie Livre & Lecture (janvier 2018) : fusion de Languedoc-Roussillon livre et lecture et du Centre régional des Lettres Midi-Pyrénées

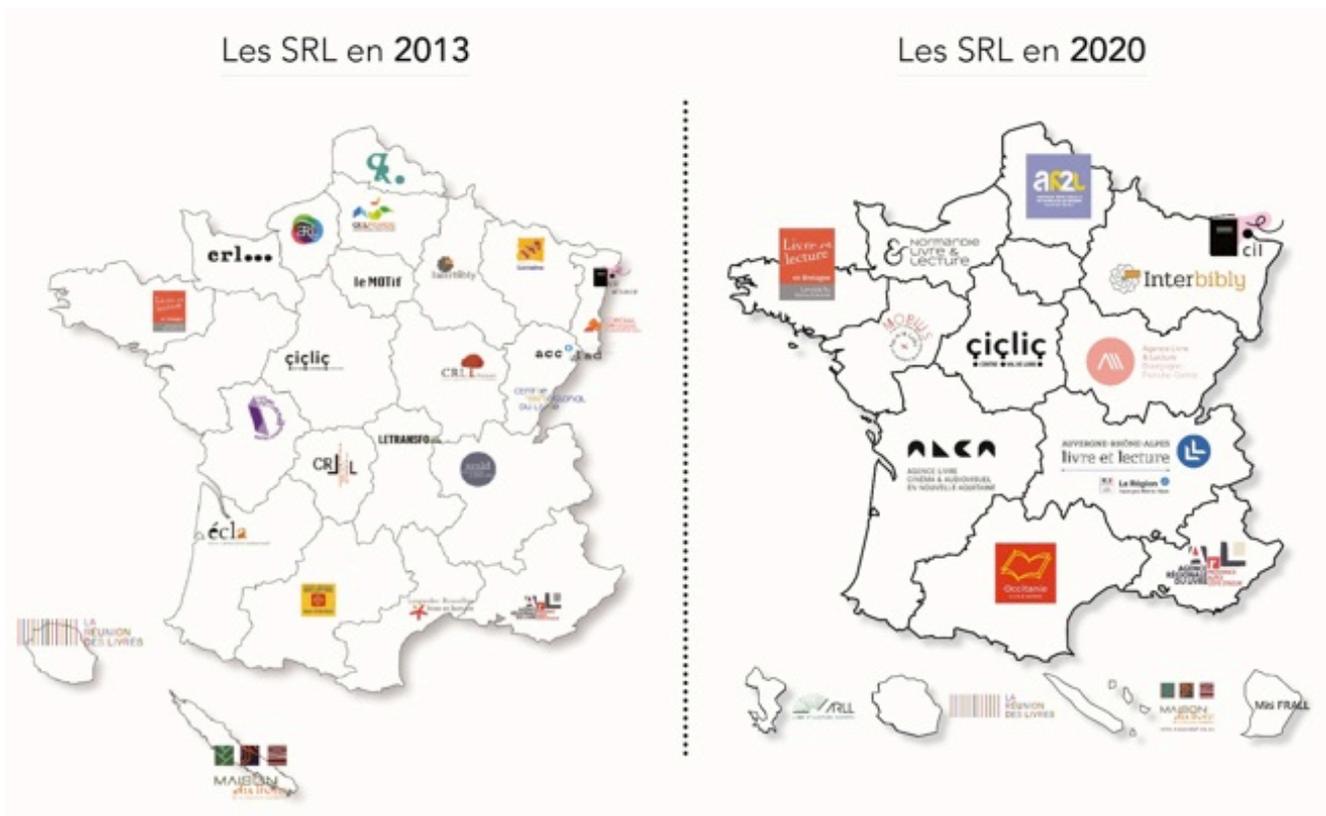
Afin de faciliter le maillage des nouveaux territoires, les SRL issues de fusions ont conservé les implantations des structures d'origine. Sauf en Bourgogne-Franche-Comté où l'équipe de l'ex-ACCOLAD à Cravanche a rejoint l'équipe de l'ex-CRL Franche-Comté sur le site de Besançon, la règle a été le maintien des équipes sur chaque ancien site.

> Dans une région, une seule SRL a été conservée :

En Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, issue de l'ARALD, a vu ses missions étendues sur l'ensemble du territoire de la « nouvelle » région, à la suite de la décision du conseil régional de ne plus soutenir le Transfo Auvergne à partir de fin 2016. Il ne s'agit donc pas d'une fusion. L'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture n'est d'ailleurs implantée que sur son site d'origine (Lyon).

> Dans une région, les structures n'ont pas fusionné :

En Grand Est, le service livre de la Région intègre désormais les missions du CRL de Lorraine. Les missions de l'association Cordial (fermée en 2019) ont été confiées à Interbibly. Le paysage actuel comprend deux SRL dont l'articulation des domaines d'intervention est en cours : Interbibly et la Confédération de l'illustration et du livre (CIL) seront amenées à coopérer avec l'association Libraires de l'Est (LILE).



Dans les Régions restées à périmètre constant :

> Une Région n'a plus de SRL :

En Île-de-France, les missions de MOTif, fermé en 2017, ont été reprises en partie par le conseil régional.

> Trois territoires ont créé une SRL depuis 2013 :

Pays de la Loire : Mobilis (2014)

Mayotte : l'ARLL (2015)

Guyane : une association, créée en 2015, est en cours de réactivation en 2019 : Miti-Frall

Deux régions métropolitaines sont donc dépourvues de SRL : l'Île-de-France et la Corse.
Dans les Outre-mer, la Réunion, Mayotte, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie disposent d'une SRL.

1. IDENTITÉ DES STRUCTURES RÉGIONALES POUR LE LIVRE

Structure régionale pour le livre : une appellation qui recouvre des constructions différentes

En termes de statuts :

- 13 structures régionales pour le livre sont des associations.
- 2 structures sont des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) : Livre et lecture en Bretagne, Ciclic Centre-Val de Loire.

En terme de périmètre :

- Certaines structures n'accompagnent qu'une partie des acteurs du livre : en Grand Est, les deux structures, Interbibly et la CIL, partagent les domaines d'intervention, la CIL agissant plus particulièrement dans le champ de l'économie du livre. En Pays de la Loire, Mobilis travaille en étroite collaboration avec les associations d'éditeurs et de libraires, Coll.Libris et Alip.
- Deux agences, Ciclic et ALCA, interviennent également dans les champs du cinéma et de l'audiovisuel.

En termes de moyens d'action : on observe un large éventail dans la composition des équipes et des budgets (voir pages suivantes).

Depuis la fusion des Régions, la dénomination « agence » est portée par plusieurs structures. Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, le recours au terme d'agence pour les SRL issues de fusions traduit le choix conjoint de l'État et de la Région d'utiliser cet outil dans un but de modernisation de l'action publique (souplesse et rapidité d'intervention, proximité), de gouvernance partagée (y compris avec des professionnels de la filière), et de coopération (entre partenaires publics), *via* un outil à la mesure de ces nouveaux et vastes territoires.

La relation contractuelle avec les partenaires institutionnels

Les conventions pluriannuelles d'objectifs de la SRL

- 2 SRL ont signé une convention avec la DRAC seule : l'ARLL Mayotte et La Réunion des livres (deux structures pour lesquelles la collectivité ne contribue pas au budget).
- 4 SRL ont signé une convention avec la DRAC et la Région : Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, Ciclic Centre-Val de Loire et ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- 5 SRL ont en projet une convention conjointe DRAC et Région : la CIL et Interbibly en Grand Est, l'AR2L Hauts-de-France, Normandie Livre & Lecture et Occitanie Livre & Lecture.
- Pour 4 SRL, il n'existe ni convention ni projet de convention avec la DRAC et/ou avec la Région : Livre et lecture en Bretagne, La Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie, Mobilis et l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les conventions cadre en faveur du livre, dits contrats de filière

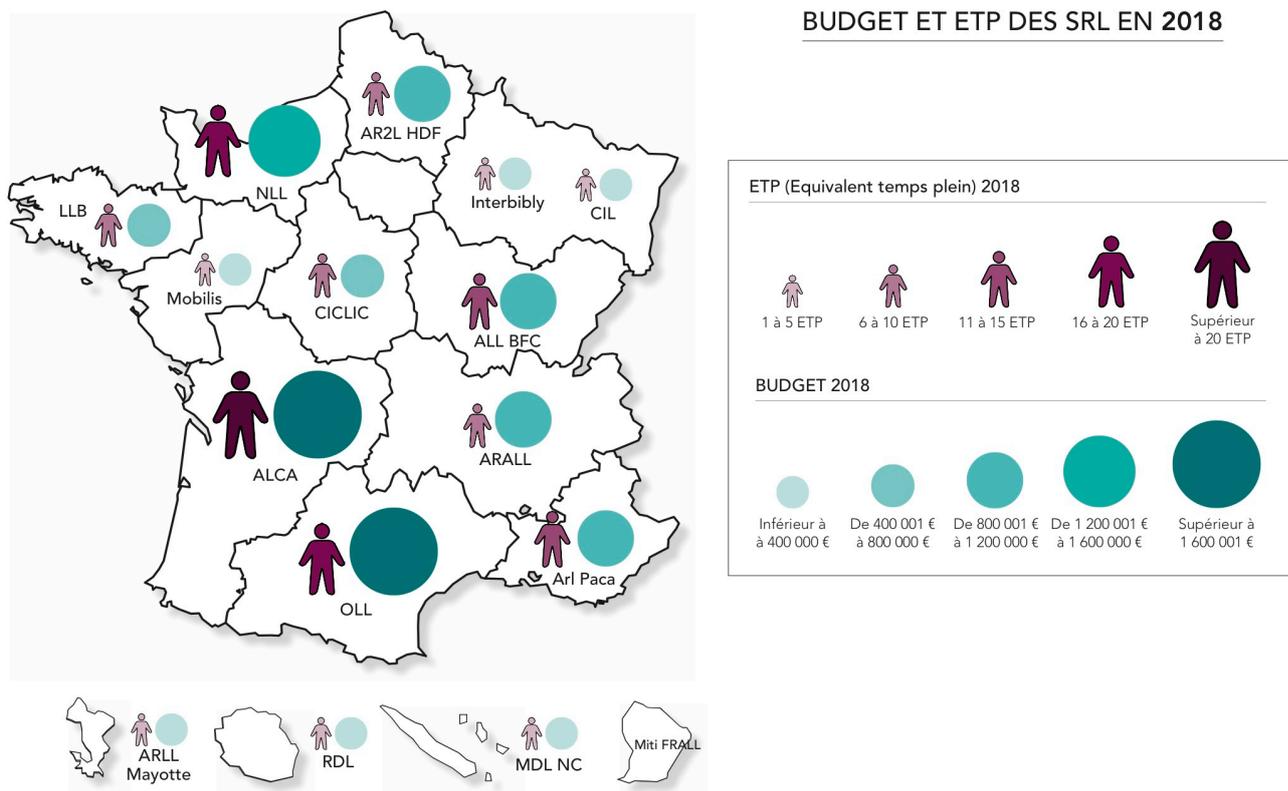
Les conventions cadre en faveur du livre, autrement dénommées contrats de filière, sont des accords triennaux associant la DRAC, la Région et le CNL, qui coordonnent leurs interventions en faveur des acteurs de l'économie du livre et de la vie littéraire sur le territoire régional.

- Des conventions sont en cours dans 8 régions : Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Réunion.
- 6 SRL sont associées aux conventions : Livre et lecture en Bretagne, Ciclic Centre-Val de Loire (signataire), Normandie Livre & Lecture (signataire), ALCA Nouvelle-Aquitaine, Occitanie Livre & Lecture et ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur (signataire). Leur rôle consiste généralement à gérer un guichet unique, organiser les commissions, accompagner les demandeurs en amont, instruire les dossiers et rédiger le bilan annuel. Seule Ciclic gère directement les crédits.

2. BUDGET ET ÉQUIPES : DE GRANDES DISPARITÉS SELON LES RÉGIONS

La carte des SRL a été profondément remaniée à la suite de la recomposition territoriale, passant de 24 à 15 SRL, tandis que le nombre d'ETP est resté stable. Le mécanisme de fusion a pu permettre, par la volonté des partenaires institutionnels, de renforcer les missions et les moyens de certaines SRL. A *contrario*, pour d'autres structures, des contractions budgétaires ont eu lieu.

L'évolution des budgets entre 2013 et 2018 est cependant un exercice difficile. L'accroissement de la part des budgets sur projets, donc sans garantie de reconduction, rend incertaine toute comparaison, tout comme les projections sur l'avenir. **Année de lancement des nouvelles agences issues de la fusion des régions, 2018 apparaît, à bien des égards, comme une année de transition.**



Les comparaisons budgétaires entre SRL doivent tenir compte de plusieurs facteurs :

- > Des financements dédiés à l'organisation de manifestations de grande envergure, tels les festivals Les Boréales pour Normandie Livre & Lecture et Les Petites Fugues pour l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté.
- > Des financements dédiés aux stands régionaux au Salon du livre de Paris pour Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, Normandie Livre & Lecture et ALCA Nouvelle-Aquitaine.
- > Des financements dédiés à des projets expérimentaux ou non reconductibles, par exemple les crédits liés au développement de l'éducation artistique et culturelle.
- > Certaines SRL redistribuent des crédits à des porteurs de projets, essentiellement dans le cadre de la vie littéraire (bourses de résidence d'auteur ou aide à des manifestations littéraires).

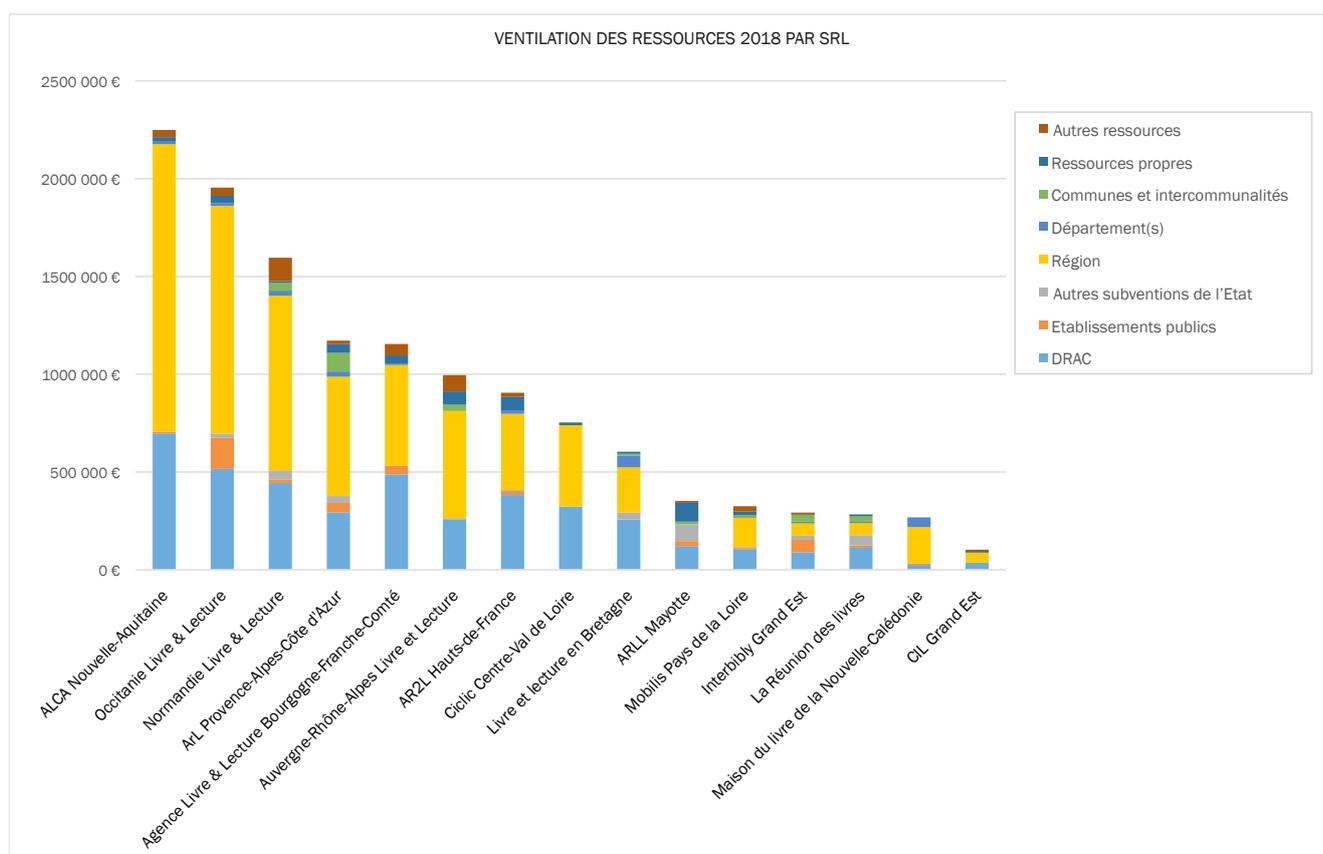
À noter : les crédits dédiés aux aides distribuées directement par Ciclic dans le cadre du contrat de filière en Centre-Val de Loire (DRAC / CNL / Région) n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

Origine des ressources des SRL en 2018

Les Régions et l'État sont les premiers partenaires et financeurs des SRL. Le soutien des Régions représente 52% des ressources de l'ensemble des SRL en 2018 (-4 points par rapport à 2013). Les financements apportés par l'État constituent 38% des ressources de l'ensemble des SRL (+9 points par rapport à 2013), dont 32% par les DRAC, 6% par les établissements publics (BnF (actions dans le domaine du patrimoine écrit), CNL (actions de développement de la lecture), Institut français).

Les financements des autres collectivités territoriales (départements, communes et intercommunalités) représentent 4% des ressources de l'ensemble des SRL.

Les ressources propres (cotisations des adhérents pour certaines SRL, ressources en tant qu'organisme de formation) représentent 3%. Les autres ressources (3%) comprennent des fonds européens, des interventions de la Sofia et des produits financiers exceptionnels.



Note : pour les SRL intervenant également dans le domaine du cinéma, seuls les financements liés au livre ont été pris en compte. Pour Ciclic, la part du budget consacrée au livre est évaluée à 7 %. Pour ALCA, la part de subvention de la DRAC sur le livre a été calculée à 85 % pour ECLA (active jusqu'au 31 mars 2018), puis sur les 9 mois suivants, à 92,15% pour ALCA. La part de la subvention de la Région sur le secteur du livre a été calculée à 68,6% pour ECLA comme pour ALCA. Les autres sources de financements étant clairement ciblées sur le livre ou le cinéma et l'audiovisuel, il n'a pas été nécessaire de recourir à un ratio.

Trois catégories peuvent être établies :

- les structures où les financements DRAC et Région sont à parité ou approchent la parité (5 SRL) : AR2L Hauts-de-France, Interbibly en Grand Est, la CIL en Grand Est, Livre et lecture en Bretagne et l'Agence Livre & Lecture en Bourgogne-Franche-Comté.
- Les structures où le financement par la Région est majoritaire (8 SRL) : l'ARL Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie Livre & Lecture, la Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie, ALCA Nouvelle-Aquitaine, Normandie Livre & Lecture, Ciclic Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture et Mobilis Pays de la Loire.
- Les structures où le financement de la DRAC est majoritaire (2 SRL) : La Réunion des livres et l'ARLL Mayotte pour laquelle la collectivité ne participe pas au financement.

De 2013 à 2018... une stabilité budgétaire très relative

Nombre de SRL	Budget global	ETP global
2013 : 24 SRL	13 147 398 €	122
2018 : 15 SRL	13 006 653 €	125

Dans les régions où les SRL ont fusionné, nous avons rapproché les subventions de l'État et de la Région perçues par les anciennes structures avec celles octroyées à la nouvelle structure.

➤ Sur les 13 structures qui existaient déjà en 2013, 3 ont vu une **baisse** de leurs subventions : Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne Rhône-Alpes Livre et Lecture, la CIL.

Parmi celles-ci, deux sont issues de fusions (l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture), tandis que la CIL a vu ses missions, exercées jusque-là en Alsace, s'élargir pour partie au Grand Est. À noter pour Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture que l'élargissement des missions sur un nouveau territoire (ex-Auvergne) rend cette baisse budgétaire d'autant plus sensible.

➤ On observe une **quasi-stabilité** pour Livre et lecture en Bretagne et ALCA Nouvelle-Aquitaine.

➤ Pour les autres structures, une **augmentation** est observée : Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie, Interbibly, Normandie Livre & Lecture, Ciclic, AR2L Hauts-de-France, Occitanie Livre & Lecture, ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion des livres.

L'augmentation ou la relative stabilité des budgets entre 2013 et 2018 doit cependant être pondérée par les éléments suivants :

- l'harmonisation des salaires dans les structures issues de fusion, dans le sens le plus favorable aux salariés, en particulier au regard de la stabilité du nombre d'ETP ;
- l'augmentation indiciaire des salaires et du coût des prestations extérieures ;
- la part plus importante qu'en 2013 des subventions sur projets, par essence non pérennes ou variables d'une année à l'autre ;
- un développement du nombre de missions exercées, ainsi que pour les agences issues de fusion, l'ampleur du nouveau territoire sur lequel ses missions sont exercées.

Pour la majorité des agences, les budgets 2018 se traduisent plutôt par une baisse des moyens.

3. DES MISSIONS CONSOLIDÉES

Au plus près du terrain et en lien avec les institutions, les équipes des SRL mettent en œuvre une expertise fine au service de l'ensemble des acteurs du livre du territoire.

Évolution des missions de 2013 à 2018

Pour toutes les SRL, y compris celles ayant connu une baisse de moyens ou une augmentation limitée, les missions ont été préservées, voire se sont développées entre 2013 et 2018. C'était notamment l'enjeu des structures nées de fusion, qui ont élargi au nouveau périmètre territorial des actions emblématiques issues des anciennes régions.

Certaines SRL ont par exemple pris en charge la gestion des dispositifs de soutien inscrits dans les conventions cadres en faveur du livre, sans pour autant prendre en charge l'attribution des aides, sauf pour Ciclic.

Le tableau ci-dessous permet d'évaluer les missions en développement en 2018 par l'examen du nombre d'ETP dédiés (chargés de mission et assistantes de mission).

NOMBRE D'ETP PAR MISSION ET COMPARATIF AVEC LA SITUATION DE 2013

	Economie du livre	Vie littéraire	EAC	Dév. de la lecture	Lecture publique	Patrimoine écrit	Numérique	Information Communication	Missions transversales	Autres	Total ETP
2013	18	19	non évalué	6	11	12	non évalué	21	8*	5	100
2018	18	18	10	10	9	11	2	16	non évalué	non évalué	94

* dont 2,2 ETP sur l'EAC et 0,7 ETP sur le développement de la lecture
À noter : chiffres arrondis à l'unité la plus proche

➤ Dans plusieurs régions, les SRL ont développé de nouvelles orientations, en particulier dans les domaines de l'éducation artistique ou culturelle et du développement de la lecture (notamment en direction des personnes sous main de justice et des personnes en situation d'illettrisme).

➤ Concernant le patrimoine écrit, le ministère de la Culture (DRAC seule ou avec la BnF) a développé depuis 2017 une politique en faveur de ce domaine par l'octroi de subventions aux SRL afin de créer des postes dédiés au plan de signalement des documents patrimoniaux, là où n'existait pas une telle mission patrimoniale. C'est le cas pour l'ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur et Mobilis Pays de la Loire. Le fait qu'une baisse du nombre d'ETP soit toutefois constatée entre 2013 et 2018 s'explique, d'une part, par la contraction du nombre d'ETP dédiés au Patrimoine écrit dans les nouvelles agences, à l'exception d'Occitanie Livre & Lecture et de l'AR2L Hauts-de-France (dans laquelle c'est au contraire une augmentation du nombre d'ETP qui est constatée) ; d'autre part, par la disparition de Cordial (en ex-Alsace).

➤ La contraction du nombre d'ETP après fusion des agences est également tangible pour les postes dédiés à l'information et la communication.

Le développement d'actions au-delà des frontières

Parmi les actions 2018-2019, on constate une tendance à la mise en place d'actions interrégionales, d'actions transfilières, voire, même si elle est encore timide, de projets européens.

➤ Coopération entre SRL de régions limitrophes, pour la mise en place de résidences croisées d'auteurs, d'éditeurs, d'organisation de tournées de surdiffusion, événements communs dans des salons du livre...

➤ Développement d'actions de coopération européenne ou internationale : accompagnement des professionnels du livre à l'international en partenariat avec l'Institut français ; résidences croisées

d'auteurs avec des pays francophones ou des régions européennes ; organisation d'événements transfrontaliers...

> Concertation avec des acteurs d'autres filières culturelles sur les questions de pratiques professionnelles, formation, statut des créateurs, participation à des projets culturels transversaux...

Missions par SRL en 2018

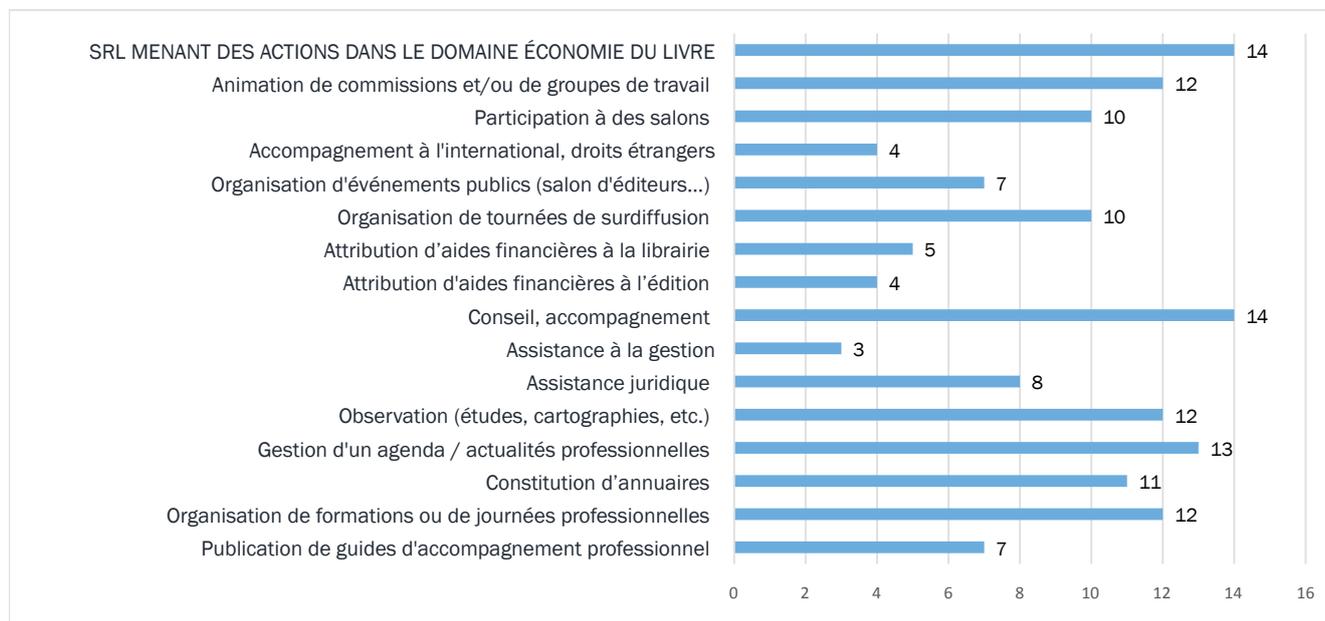
	Économie du livre	Vie littéraire	EAC	Dév. de la lecture	Lecture publique	Patrimoine écrit	Numérique	Information-Communication
ARALL	X	X	X	X	X	X	X	X
ALL BFC	X	X	X	X	X	X	-	X
LLB	X	X	X	X	X	X	-	X
CICLIC	X	X	X	X	X	-	-	X
CIL	X	X	-	-	-	-	-	-
INTERBIBLY	-	X	X	X	X	X	X	X
AR2L HDF	X	X	X	X	X	X	-	X
ARLL MAYOTTE	X	X	X	X	X	-	-	-
NLL	X	X	X	X	X	X	X	X
ALCA	X	X	X	X	X	X	-	X
OLL	X	X	X	X	X	X	-	X
MOBILIS	X	X	X	X	X	X	-	X
ARL PACA	X	X	X	X	X	X	-	X
RDL	X	X	X	X	X	-	-	-
MNLC	X	X	X	X	X	X	-	X
SRL/Missions	14	15	14	14	14	11	3	12

Classement par ordre alphabétique de région. Les noms complets des agences sont indiqués p.13.

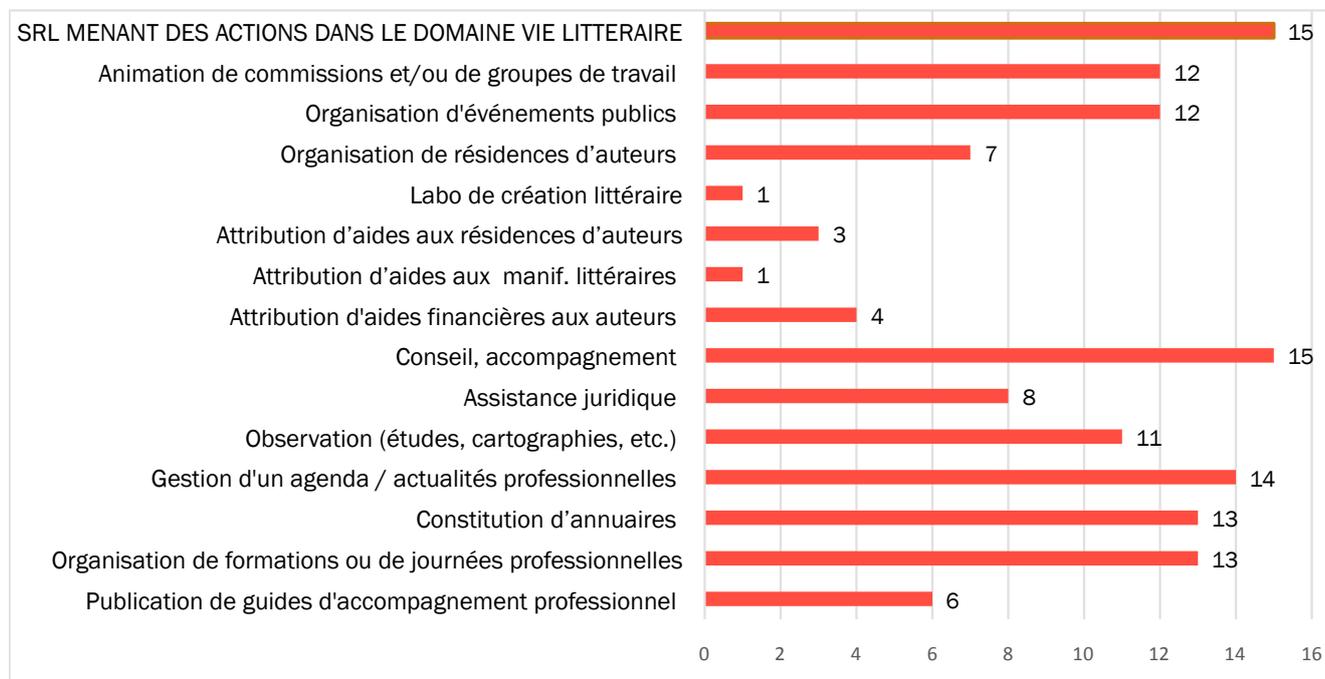
Actions par domaine en 2018

Les graphiques ci-dessous détaillent le type d'actions menées par les SRL dans chaque domaine.

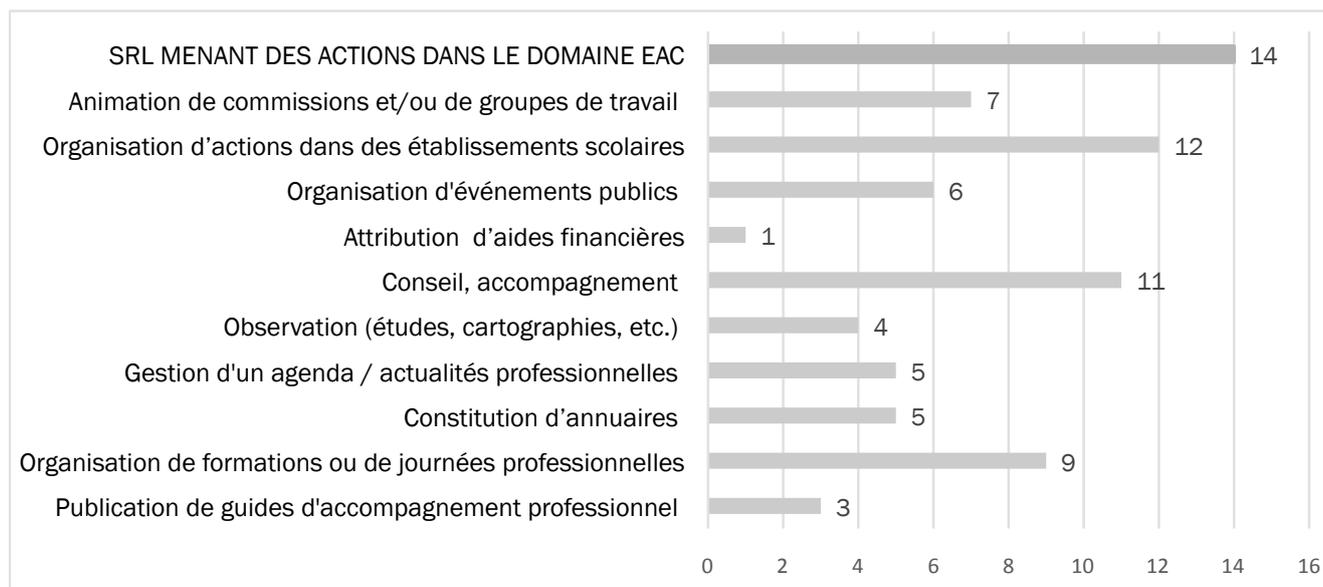
ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE DU LIVRE



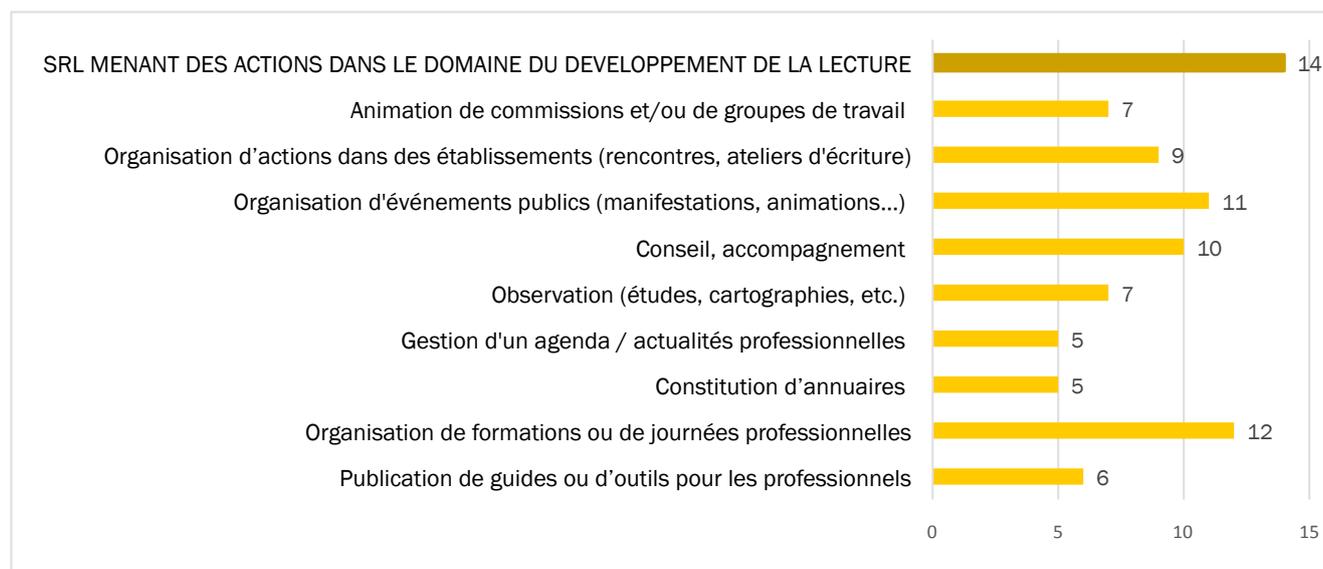
ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA VIE LITTÉRAIRE



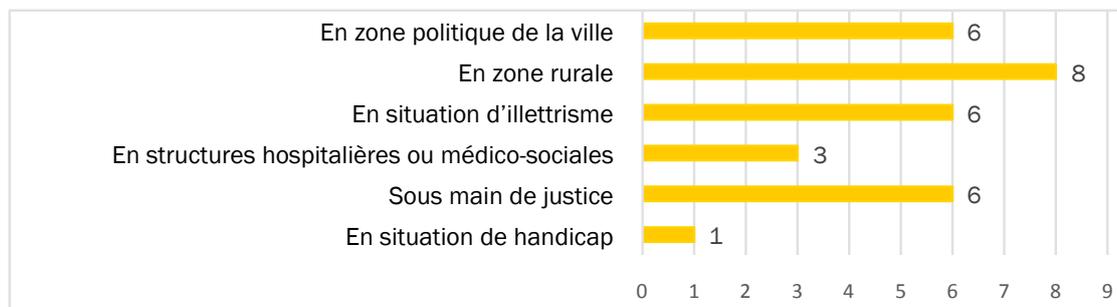
ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



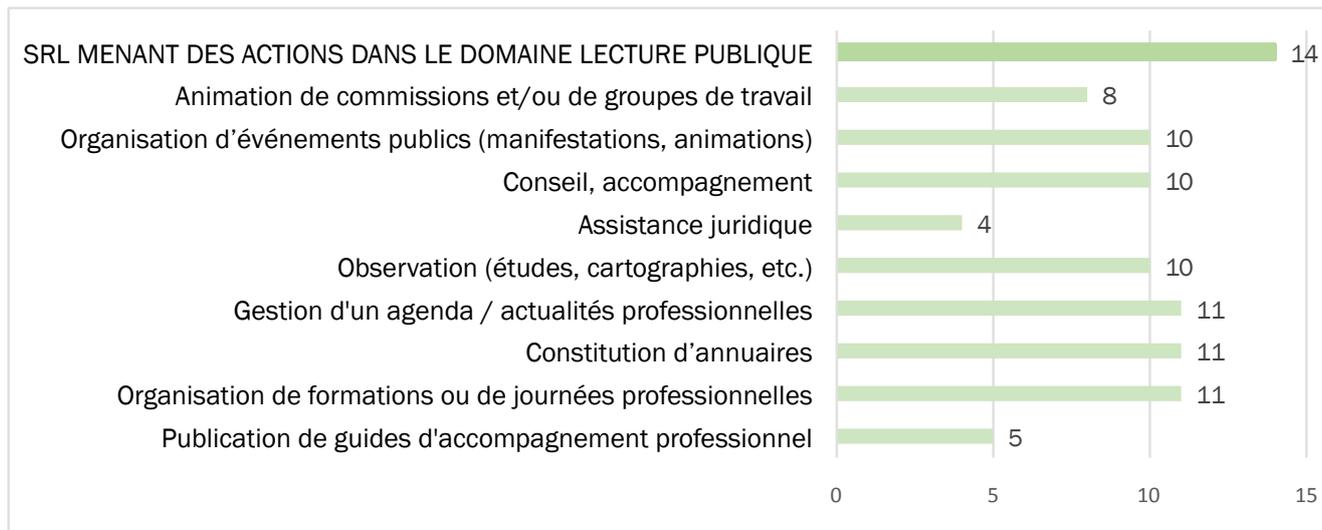
ACTIONS DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE



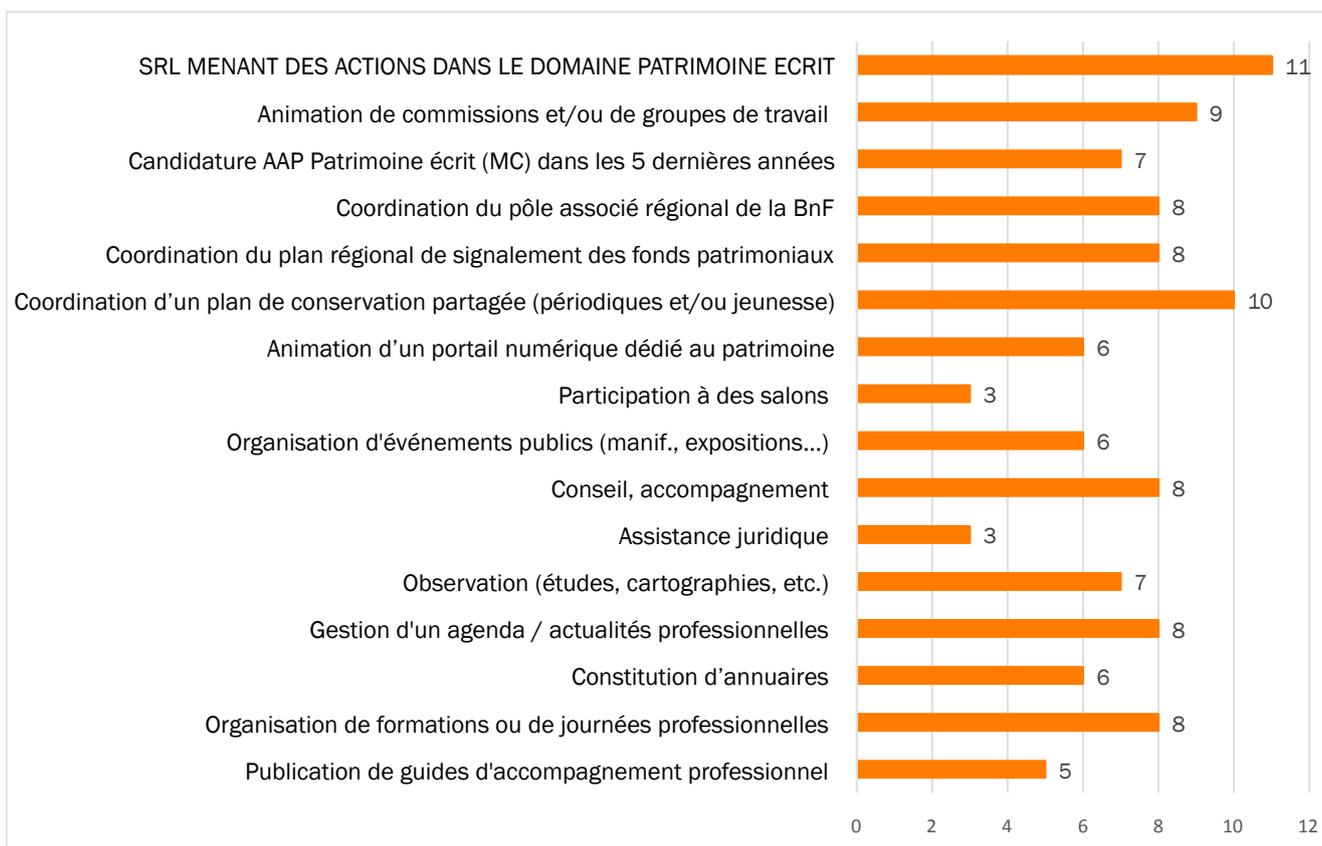
Publics pris en compte dans les actions de développement de la lecture



ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE PUBLIQUE



ACTIONS DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE ÉCRIT ET GRAPHIQUE



Structures régionales pour le livre en 2018-2019

- Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture (ARALL)
- Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté (ALL BFC)
- Livre et lecture en Bretagne (LLB)
- Ciclic - Agence régionale pour le livre, l'image et la culture numérique en Centre-Val de Loire
- Confédération de l'Illustration et du Livre en Grand Est (CIL)
- Interbibly en Grand Est
- Agence régionale Livre et Lecture Hauts-de-France (AR2L)
- Agence régionale pour le livre et la lecture Mayotte (ARLL)
- Normandie Livre & Lecture (NLL)
- Agence Livre, Cinéma et Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (ALCA)
- Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie (MNC)
- Occitanie Livre & Lecture (OLL)
- Mobilis Pays de la Loire
- Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur (ArL Paca)
- La Réunion des livres - Association interprofessionnelle des métiers du livre à la Réunion (RDL)



La Fill (Fédération interrégionale du livre et de la lecture) rassemble des acteurs des politiques publiques du livre et de la lecture à l'échelon régional et national : des structures régionales pour le livre (SRL), des conseils régionaux, des institutions nationales et des associations. Elle agit dans deux grandes directions :

- l'information professionnelle : la Fill est un centre de ressources national sur les données, les pratiques, les outils et les réglementations concernant le livre et la lecture. En outre, elle valorise l'action de ses membres à l'échelle nationale ;
- la coopération interrégionale au service du développement de l'expertise, via les commissions de travail thématiques réunissant les équipes des structures membres de la Fill.

La Fill concourt à la réflexion et à l'action de ses membres à l'échelle nationale et interrégionale. Elle œuvre au partage d'outils et de bonnes pratiques en matière d'accompagnement des acteurs du livre, ainsi qu'à l'identification des enjeux majeurs pour le devenir de la filière, notamment par un dialogue permanent avec les associations et institutions nationales.

La Fill est le seul espace, à l'échelle nationale, qui fédère des acteurs ayant une action sur l'ensemble de la chaîne du livre : les auteurs, les éditeurs, les libraires, les bibliothèques et les manifestations littéraires. Avec ses membres, elle envisage chaque acteur comme étant membre d'un écosystème, cadre essentiel à la vitalité de la création littéraire et au développement de la lecture.

Centre de ressources en ligne : fill-livrelecture.org

Membres de la Fill

➤ 12 des 15 structures régionales pour le livre sont membres du réseau national de la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) : Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, Livre et lecture en Bretagne, Interbibly Grand Est, AR2L Hauts-de-France, ARLM Mayotte, Normandie Livre & Lecture, ALCA Nouvelle-Aquitaine, Maison du livre de la Nouvelle-Calédonie, Occitanie Livre & Lecture, Mobilis Pays de la Loire, Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion des livres.

Les autres adhérents de la Fill sont :

- 5 collectivités territoriales : conseils régionaux de Centre-Val de Loire, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 2 établissements publics nationaux à vocation documentaire : Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque publique d'information.
- 2 associations professionnelles : Images en Bibliothèques, Bibliocité.

Étude et synthèse réalisées par la FILL, mai 2020.

L'étude complète est disponible sur demande auprès de Delphine Henry, déléguée générale :

d.henry@fill-livrelecture.org